

C'est l'été ... avec un mois de septembre qui démarre sur une semaine à 1,5°C au-dessus des normales pour les minimales, et pas moins de 6,3°C au-dessus des normales pour les maximales sur le poste de Beauvais ! Nous sommes même 3,7°C au-dessus des maximales normales d'un mois d'août. Pour autant le record de 34,8°C le 15 septembre 2020 n'est pas (encore ?) battu. Il est tombé 6,3 mm le 4 septembre sur le poste de Beauvais mais ce n'est pas le cas partout et c'est donc une ambiance estivale chaude et sèche qui domine.

Les pluies qui étaient prévues ne sont donc pas tombées. Pour les colzas déjà bien levés la fraîcheur du fond suffit pour l'instant. Pour les parcelles non levées nous allons encore prendre quelques jours de retard supplémentaire. Pour les semis en cours de levée, si la ligne de semis a été bien plombée et que la canicule ne dure pas trop ils devraient résister. Par contre le rayonnement et les températures sont un soulagement pour les cultures à récolte d'automne, à savoir les betteraves qui font enfin du sucre et pas seulement des feuilles, ou les maïs, tournesols, soja et autres qui enfin vont un peu avancer en stade.

COLZA

Avec la chaleur et un début de sécheresse dans les secteurs qui n'ont pas eu d'eau, l'activité des limaces est très contrariée. Maintenir la vigilance surtout à la levée et jusqu'au stade 4 feuilles. Utiliser les pièges qui sont plus fiables pour mettre en alerte, et en présence de limaces sous les pièges, commencer l'observation d'éventuels dégâts sur les plantules. Les conditions chaudes et sèches pourraient favoriser les petites altises qui commencent à s'activer un peu, on en voit, mais restent peu présentes à ce jour. Les grosses altises arrivent généralement plus tard (quelques piégeages). Continuer la surveillance avec la méthode de piégeage/observation décrite il y a deux semaines surtout en bordure d'un ancien colza. Eviter de détruire des repousses de colza à proximité de jeunes parcelles de colza jusqu'au stade 4 feuilles, pour éviter un transfert des ravageurs vers les cultures avant le stade limite de sensibilité. Prévoir une intervention uniquement au-delà de 80% de pieds qui présentent des morsures avec plus de 25% de surface foliaire détruite. Rappelons que l'on n'est pas préventif sur les dégâts de larves de grosse altise en hiver/printemps car il ne s'agit pas de la même espèce et il n'y a aucune corrélation. Mieux vaut préserver au maximum l'action des auxiliaires.

BLE

C'est bientôt le moment de contrôler la qualité de vos semences pour pouvoir ajuster au mieux les densités de semis : ni trop, ni trop peu ...

Normalement il faut déterminer la faculté germinative et le PMG si vous réglez votre semoir en kilos.

Pour rendre l'opération plus facile et plus rapide rappelons notre méthode proposée pour tenir compte des 2 critères en une seule opération. Ce qui vous intéresse c'est de savoir combien il y a de grains viables dans le poids de semences qui va couler quand vous ferez tourner la manivelle du semoir pour le régler.

1°) prendre un échantillon de semence prête (après triage) en conservant les impuretés ou les grains cassés s'il y en a car ils rentrent dans le poids. La taille de l'échantillon nécessaire dépend de la précision de votre balance. A 1 gramme près il faut prendre 25 grammes minimum soit une erreur moyenne de 4% et 500 germes environ à compter. A 0,1 gramme près, ne pas prendre que 2,5 grammes mais 10 grammes car on ne perd pas beaucoup de temps et on réduit le risque d'erreur dû à l'échantillonnage. Dans ce cas cela ne fait que 200 germes à compter et la précision est de 1%

Vous trouverez facilement sur internet des petites balances de bijoutier qui pèsent à 0,1 grammes pour quelques dizaines d'euros et qui vous feront gagner du temps et de la patience.

2°) mettre quelques jours au réfrigérateur pour lever la dormance par sécurité s'il y a un doute.

3°) répartir ensuite l'échantillon sur trois couches de papier absorbant. Recouvrir l'une nouvelle feuille, mouiller le papier, et maintenir humide dans le noir à 18-20°. Ne pas noyer les grains car ils doivent avoir de l'énergie, donc de l'oxygène pour brûler les sucres.

4°) compter le nombre de germes jusqu'à ce que de nouveaux n'apparaissent plus.

Avec la formule qui suit (en fait une règle de 3), vous obtenez directement le nombre de Kg / ha à semer en fonction de votre objectif en grains par m². La formule est : poids l'échantillon en grammes X objectif densité en grains au m² / nombre de germes X 10

Exemple avec 198 germes dans un échantillon de 10,6 grammes, pour semer 180 grains / m² il faut semer : $10,6 \times 180 / 198 \times 10 = 96 \text{ kg/ha}$. Facile ! ...

En cas de mauvaise germination liée à des pourritures de grains sur un échantillon non traité, pas de panique ; recommencer sur un échantillon traité. Le traitement sert bien à quelque chose et on peut gagner plusieurs dizaines de points de faculté germinative entre traité et non traité.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 7 septembre 2021 (BSV G.C. N°30), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Légrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.